

Le 7 juin 2012

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Votre Honneur,

Vous êtes, par la présente, convoqué à la prochaine rencontre du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent qui aura lieu **MERCREDI LE 13 JUIN 2012, À 19 H 30,** au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent situé au 10, rue King, suite 400, à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2012.
- 4. Suivi du schéma d'aménagement et de développement révisé.
- 5. Adoption des projets acceptés dans le cadre du programme du pacte rural 2012.
- 6. Offre pour l'achat du terrain du site archéologique Droulers.
- 7. Mandat à Me Armand Poupard pour défendre la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le dossier de requête en nullité du règlement sur le parc régional linéaire.
- 8. Adoption du règlement #258-2012 modifiant le règlement de contrôle intérimaire #223-2006 visant à encadrer l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.
- 9. Avis de motion relatif à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé, règlement #145-2000, pour modifier le tracé de la zone inondable de la rivière Châteauguay des secteurs de Dewitville et de l'école CVR, dans la municipalité d'Ormstown.
- 10. Adoption du règlement #259-2012 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, règlement #145-2000, afin d'introduire les données de la zone inondable de la rivière Châteauguay, des secteurs de Dewitville et de l'école CVR, dans la municipalité d'Ormstown.
- 11. Avis de motion relatif à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé afin :
 - 1. d'introduire de nouveaux territoires désignés affectation conservation;
 - 2. d'introduire des règles d'exceptions quant aux lots enclavés suite à la rénovation cadastrale;
 - 3. d'introduire une dérogation en zone inondable pour un ouvrage de stockage de déjections animales à Très-Saint-Sacrement;
 - 4. d'identifier les milieux humides riverains au lac Saint-François suite à un inventaire et une caractérisation des milieux humides dans les municipalités de Saint-Anicet et de Sainte-Barbe, et
 - 5. d'éliminer l'affectation terre publique correspondant à l'emprise ferroviaire abandonnée dans les limites de la ville de Huntingdon.
- 12. Adoption du projet de règlement #260-2012 modifiant le règlement du schéma d'aménagement et de développement révisé sur les sujets suivants :
 - 1. introduire de nouveaux territoires désignés affectation conservation;
 - 2. introduire des règles d'exceptions quant aux lots enclavés suite à la rénovation cadastrale;
 - 3. introduire une dérogation en zone inondable pour un ouvrage de stockage de déjections animales à Très-Saint-Sacrement;
 - 4. identifier les milieux humides riverains au lac Saint-François suite à un inventaire et une caractérisation des milieux humides dans les municipalités de Saint-Anicet et de Sainte-Barbe, et
 - 5. éliminer l'affectation terre publique correspondant à l'emprise ferroviaire abandonnée dans les limites de la ville de Huntingdon.
- 13. Adoption du document indiquant la nature des modifications du projet de règlement #259-2012 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à la zone inondable de la rivière Châteauguay.
- 14. Adoption du document indiquant la nature des modifications du projet de règlement #260-2012 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé visant diverses dispositions.

- 15. Composition du comité de consultations publiques et dates des consultations publiques sur les règlements #259-2012 et #260-2012 qui modifient le schéma d'aménagement et de développement révisé (21 août 2012).
- 16. Attribution du contrat des travaux d'entretien des branches 10F et 10G de la rivière aux Outardes, dans la municipalité de Hinchinbrooke.
- 17. Attribution du contrat des travaux d'entretien de la branche 17 du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester.
- 18. Attribution du contrat des travaux d'entretien de la branche 21 du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester.
- 19. Attribution du contrat des travaux d'entretien de la branche 17 du cours d'eau Goyette-Gamelin et la branche 1, dans la municipalité de Saint-Chrysostome.
- 20. Attribution du contrat des travaux d'entretien du cours d'eau Cluff, dans la municipalité de Hinchinbrooke.
- 21. Mandat à Paul Lapp, ingénieur, concernant les travaux d'entretien du cours d'eau Fairview, dans la municipalité de Hinchinbrooke.
- 22. Mandat à Paul Lapp, ingénieur, concernant les travaux d'entretien de la branche 29 du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester.
- 23. Conclusion d'une entente avec la MRC de Beauharnois-Salaberry afin qu'elle soit maître d'œuvre des travaux d'entretien de la branche 40 de la rivière des Fèves, et autorisation de signer une entente à cet effet.
- 24. Création d'un comité sur la Politique familiale et municipalité amie des aînés.
- 25. Dépôt du rapport taxibus 2011.
- 26. Représentant au conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie.
- 27. Demande d'appui de la MRC de Memphrémagog en regard à la révision du PGMR.
- 28. Demande d'appui de la MRC de Matane en regard au recrutement et à la formation des pompiers à temps partiel.
- 29. Demande d'appui de la MRC de Matane en regard à l'exonération d'impôt pour les pompiers à temps partiel.
- 30. Demande d'appui de la Coop des Frontières afin de former une coopérative agroforestière dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.
- 31. Dépôt de l'État des résultats au 31 mai 2012.
- 32. Comptes à payer du 10 mai au 13 juin 2012.
- 33. Dépôt du rapport d'activité du programme du pacte rural 2011 et du plan de travail 2007-2012, et autorisation de déposer une demande d'aide financière au MAMROT.
- 34. Varia:
 - 34.01 Autorisation pour demander une aide au fonds de défense de la FQM.
 - 34.02 Avis de motion afin de modifier le règlement #113-98 sur le Parc régional en archéologie afin d'interdire « l'opting out ».
 - 34.03 Avis de motion pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'introduire des normes de lotissement de rue.
 - 34.04 Adoption du projet de règlement modifiant le SAD pour introduire les normes de lotissement de rue.
 - 34.05 Adoption du document sur la nature des modifications du SAD concernant les normes de lotissement de rue.
 - 34.06
 - 34.07
 - 34.08
 - 34.09
 - 34.10
- 35. Correspondance.
- 36. Questions de l'assemblée.
- 37. Clôture de la séance.

prancos fendreville